

AVIS AU PUBLIC

Elections complémentaires de 2 conseillers communaux en date du 17 janvier 2021.

Conformément à l'article 12 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales sont déposées à l'inspection du public pendant la période du 23/10/2020 jusqu'au 30/10/2020 au secrétariat communal/bureau de la population de la commune de Waldbredimus.

Pendant cette période, tout citoyen peut adresser au collège des bourgmestre et échevins, séparément pour chaque électeur, toutes réclamations auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, pour être recevable devant la « Cour administrative », doit avoir été soumise au préalable au collège de bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Les électeurs désireux de voter par correspondance devront en aviser le collège des bourgmestre et échevins au plus tôt lundi, le 26 octobre 2020 et au plus tard mercredi, le 23 décembre 2020 si le bulletin de vote doit être envoyé au Luxembourg, respectivement au plus tard mardi, le 8 décembre 2020 si le bulletin doit être envoyé à une adresse à l'étranger.

Le formulaire y relatif est téléchargeable via le site www.waldbredimus.lu.

Le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Trintange, le 22 octobre 2020

Le collège des bourgmestre et échevins :



Thomas WOLTER

Bourgmestre

Jean-Claude RUPPERT

Echevin



Martin BOHLER

Echevin

